

**DOSSIER MÉDICAL DE DEMANDE D'ADMISSION
EN APPARTEMENT DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT)**

(À adresser par voie postale sous pli confidentiel à l'attention du médecin coordinateur de l'ACT)

<p style="text-align: center;">MÉDECIN INSTRUISANT LA DEMANDE</p> NOM : _____ TÉL : _____	ETABLISSEMENT : _____ SERVICE : _____
--	--

Identité du patient :

NOM : _____ Date de naissance : _____	Prénom : _____ Sexe : _____
Téléphone : _____	

DONNEES MEDICALES

**TRÈS IMPORTANT : JOINDRE LES COMPTES RENDUS
DE CONSULTATION ET D'HOSPITALISATION LES PLUS PERTINENTS**

Pathologie chronique somatique motivant la demande d'admission en ACT :

.....

Evolutif **Stabilisé**

Date de début de la maladie :

Pathologies associées en cours :

.....

Troubles psychiques/psychiatriques Lesquels :

Suivi : oui non Service ou médecin référent :

Traitement : oui non Si oui, préciser :

Conduites addictives (y compris alcool) : oui non

Si oui, préciser lesquelles :

Type de substitution : depuis quand :

Suivi en centre spécialisé : oui non / en médecine de ville : oui non

Grossesse en cours : oui non Date prévue d'accouchement :

Antécédents médicaux/chirurgicaux :

.....
.....
.....

Traitements en cours :

Médicamenteux

Autres

Perspectives thérapeutique, projet de soins *:

.....

Autonomie :

Déficit cognitif. Préciser

Déficit moteur. Préciser

Déficit sensoriel. Préciser

Autonome dans les actes de la vie quotidienne : Courses : oui non

Préparation des repas : oui non Prise des repas oui non

Hygiène personnelle/habillage : oui non Ménage : oui non

Autre :

Besoin d'accompagnement :

Compréhension de la maladie Compréhension du traitement

Observance Coordination des soins

Autre

Informations complémentaires :

.....
.....

Date :/...../.....

Signature :

**Les appartements de coordination thérapeutique (...) hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical. (...) Ils s'appuient sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'observance aux traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux (...) et l'aide à l'insertion sociale (circulaire DGS (SD6/A)/DGAS/DSS n° 2002-551 du 30 octobre 2002).*